

19 JUIN 2023

063-200087302-20230608-B2023-03-03-DE

Réception par le préfet : 15/06/2023

N° B2023-03-03

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeMonteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 8 juin à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 25 mai 2023.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 14 Pouvoirs : 0
Votants : 14

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Excusés :

Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ;

Monsieur Sébastien PORTIER a été élu secrétaire de séance.

Objet : PRESTATION DE VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE PIONSAT

Depuis 1997, le Syndicat de Sioule et Morge alimente la commune de Pionsat en eau potable dans le cadre d'une interconnexion au lieu-dit « le Breux », commune de La Cellette.

Depuis 2017, les modalités de cette vente d'eau sont définies au travers d'une convention temporaire signée le 6 janvier 2018, qui a pris effet à la date du 27 avril 2017 et qui s'est achevée le 26 avril 2023.

Par courriers en date du 16 novembre 2022 puis du 22 février 2023, la commune de Pionsat a fait part de son souhait de renouveler à compter du 27 avril 2023 cette convention temporaire de vente d'eau.

Une rencontre a donc été organisée le 14 mars 2023 entre les représentants de la commune de Pionsat et ceux du Syndicat de Sioule et Morge, afin d'élaborer un nouveau projet de convention.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau ; ce dernier est joint en annexe de la présente délibération.

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature de la convention de vente d'eau par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge à la commune de Pionsat, applicable à compter du 27 avril 2023.

Il est précisé que lors de sa réunion du 8 juin 2023, le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de vente d'eau par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge à la commune de Pionsat, applicable à compter du 27 avril 2023.**

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 8 juin 2023,

Le Président,
Luc CAILLOUX

